

dire à la Chambre quel organisme étudie et mesure la productivité à quelque moment déterminé, ainsi que les autres facteurs dont le premier ministre à parlé, afin de lui permettre de juger quand le moment sera venu de modifier ces politiques?

**M. l'Orateur:** Ces renseignements pourraient être inclus dans la déclaration qui servira peut-être de réponse à la question du député.

**M. Lewis:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas sollicité une déclaration du premier ministre. Je lui ai demandé de quels organismes il dispose pour juger des facteurs dont il a parlé. C'est une question bien simple, il me semble.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La portée de la question est limitée, bien entendu. Mais je dois dire au député qu'il me faut revenir à ma première observation au sujet de la question qu'il a d'abord posée, c'est-à-dire qu'il sollicitait un énoncé de principe et que les renseignements qu'il voudrait obtenir au moyen d'une question supplémentaire pourraient peut-être faire partie d'une déclaration en réponse à la première question.

[Français]

**M. Roland Godin (Portneuf):** Monsieur l'Orateur, je désire poser au très honorable premier ministre une question supplémentaire sur ses vues relatives à l'inflation et au chômage.

Pourrait-il nous dire si les 100,000 emplois que M. Bourassa a promis de créer dans le Québec seront de nature à favoriser l'inflation?

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Gander-Twillingate a une question supplémentaire à poser.

L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE—LA RÉPONSE  
AUX INSTANCES DE LA FÉDÉRATION DES  
MAIRES ET MUNICIPALITÉS

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, vu les instances de la Fédération des maires et des municipalités, le premier ministre dirait-il à la Chambre quelle prise de position a fait suite à ces instances et si l'on a fait entrevoir à la Fédération une amélioration quelconque de la situation, quant à l'argent ou aux fonds nécessaires aux projets d'investissements par tout le pays?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, à titre de question supplémentaire, je demanderais au premier ministre si la définition qu'il vient de nous donner de l'absence d'inflation, l'objectif de sa politique, a été atteint au Canada dans quelque année que ce soit depuis la guerre?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute que la question soit recevable. Le député de Gander-Twillingate pour une question supplémentaire.

**Une voix:** Quelle guerre?

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre a déclaré qu'il n'avait donné aucun encouragement aux instances présentées hier par la Fédération des maires et des municipalités, le ministre des Finances pourrait-il nous dire si l'on compte annoncer un changement important dans la politique financière? Comme les mesures anti-inflationnistes du gouvernement en vue d'aider les gens à faible revenu ou à revenu fixe ont pour effet d'en faire des chômeurs, effet contraire aux buts et aux intentions du gouvernement, peut-il nous dire si étant donné l'effet du programme anti-inflationniste, on envisagerait de donner un brusque coup de barre?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Je ne suis pas d'accord sur les conclusions du député mais je tiens à préciser que lorsqu'il y aura un changement dans la politique monétaire et fiscale du gouvernement, il sera annoncé à la Chambre ou par le Gouverneur de la banque de la manière habituelle.

L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE—LES RETARDS  
DANS LA DISTRIBUTION DES PRESTATIONS

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Elle a trait à celle que j'ai posée à la Chambre vendredi dernier. Le premier ministre demanderait-il au ministre du Travail, dès la première occasion à son retour à la Chambre, de faire une déclaration à l'appel des motions sur ce qu'il compte faire pour mettre de l'ordre dans le fouillis qui règne à la Commission d'assurance-chômage? Cela s'impose afin que les chômeurs puissent recevoir leurs prestations à temps sans avoir à attendre cinq ou six semaines, ou dans certains cas, deux mois.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.